

Rapport de la minorité de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Christian PUHR & Consorts sur le financement de projets moyennant la valorisation des actifs de TRN SA et des Services Industriels de Nyon

Nyon, le 24 septembre 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de MM. Yves Froidevaux, Philippe Glasson, Philippe-Jean Perret, Jacques Pittet et Christian Pühr, a tenu une seule séance le 17 juin 2013 sous la présidence de M. Guy-François Thuillard. MM Robert Jenefsky et Bernard Ueltschi étaient excusés. Après une intéressante discussion, les membres ont divergé sur les conclusions à apporter à cette proposition de M. Pühr. Vous trouverez ci-dessous le rapport de la minorité de la commission. La commission des finances a souhaité étudier l'aspect financier de ce postulat. Vous trouverez en annexe l'intégralité de son rapport adressé directement à notre commission. Nous n'y reviendrons donc pas ici.

Rapport de minorité

Les Services Industriels de Nyon font l'objet depuis longtemps d'une attention soutenue, tant de la Municipalité que du Conseil communal, et sont source de propositions nombreuses et diverses de part et d'autre, sans rencontrer cependant l'aval de la majorité du Conseil qui tient à conserver les SI dans le giron communal et sous son contrôle, faisant ainsi échouer toutes les tentatives de privatisation ou d'autonomisation de ce service. La dernière en date est récente, puisqu'elle se situe à fin 2011-début 2012.

La minorité de la commission s'en tient à cette ligne générale du Conseil communal et ne souhaite pas rouvrir le débat aujourd'hui déjà, estimant que la situation des SI n'a pas changé fondamentalement depuis lors : la législation fédérale concernant l'électricité est au calme plat et la situation actuelle est tenable pendant encore un bon moment. Sur le plan interne, les SI souffrent de la vacance d'un chef de service jusqu'à la fin de l'année et celui-ci sera suffisamment occupé à prendre les rennes de son service et à maîtriser les projets en cours, sans avoir à ouvrir en plus un énorme chantier tel que la privatisation des SI. Le moment est donc très mal choisi.

Basé uniquement sur des préoccupations financières, le postulat semble vouloir résoudre tous les problèmes financiers de la Commune, actuels et futurs, par la seule vente des SIN. Le rapport de la Cofin montre clairement que le montage financier est non seulement flou mais très peu réaliste et que la Cofin ne peut s'y rallier ni la cautionner. En outre, la manne qui pourrait s'en dégager ne couvrirait qu'une petite partie des investissements à venir ces prochaines années, d'autant que d'autres investissements, selon le postulat, viendraient encore s'ajouter à la liste déjà longue de ceux prévus par la Municipalité.

C'est donc un leurre de penser que la vente des SI, bien faisant partie du patrimoine communal et donc appartenant à tous les Nyonnais, permettrait d'éviter une quelconque forme d'adaptation des recettes fiscales. Il s'agirait au mieux d'une recette unique vite dilapidée pour boucher les trous des routes nyonnaises, sans véritable réinvestissement digne de ce nom.

Les SI rapportent bon an mal an plusieurs millions de francs; ils sont rentables. Cela serait un non-sens économique de perdre cette manne annuelle. De plus, les taux d'intérêt d'un éventuel placement sur le marché sont très bas et ne peuvent en aucun cas justifier une telle opération. En effet, de deux choses l'une : ou bien les SI sont rentables et intéressent donc d'éventuels investisseurs ; dans ce cas, pourquoi s'en séparer ? ou bien ils ne le sont pas et la Commune ne trouvera aucun acheteur à un prix intéressant. En outre, la privatisation des SI pourrait vite conduire à des conflits d'intérêts entre une gestion communale des SI pour le bien des Nyonnais et des intérêts privés.

Sur le plan du droit, la situation n'est pas simple. Le droit de la SA est suffisamment complexe et technique pour écarter toutes affirmations simplistes telles que celles énoncées dans ce postulat. Détenir le 51% des actions ne garantit pas la maîtrise de toutes les décisions, certaines devant être prises à la majorité des deux tiers. Dans ce cas, quel est l'avantage financier pour la Commune de ne vendre que le tiers de la valeur potentielle des SIN, à l'exclusion encore du Service des eaux qui doit obligatoirement resté en mains communales ?

Conclusion

De nombreux débats ont animé notre Conseil sur l'avenir des SIN au cours de ces dernières années, le dernier il y a à peine plus d'une année. Tous ont abouti au maintien du statu quo, au détriment de quelque forme que ce soit de privatisation. Il est donc inopportun de vouloir y revenir déjà aujourd'hui. Les SIN ne sont pas en danger actuellement et ils rapportent plusieurs millions à la Commune, ce qui est loin d'être négligeable.

Une éventuelle vente des SIN ne permettrait en aucun cas de répondre à tous les investissements prévus par la Commune ces prochaines années. Par contre, cela représenterait une amputation importante et irréversible de notre patrimoine communal, nous privant du même coup d'une source non négligeable de revenus. L'opération est loin d'être rentable. On n'ose pas imaginer quelle pourrait être la prochaine vente de biens communaux !

En conclusion, la sagesse commande de refuser d'entrer en matière sur ce postulat et les propositions qu'il véhicule. Il est en effet plus raisonnable de trouver ailleurs des moyens de financer les grands projets de notre ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat de M. Christian PUHR & Consorts sur le financement de projets moyennant la valorisation des actifs de TRN SA et des Services Industriels de Nyon,

ouï le rapport de la minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de refuser d'entrer en matière sur ce postulat et de ne pas le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La minorité de la Commission :

Froidevaux Yves
Thuillard Guy-François, rapporteur de minorité

Annexe : Rapport de la Cofin.